République Française

Délibération n°2024-62 du 09/04/24



Le mardi 9 avril 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 28 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42): M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, Madame Coralie BRUNET, M. Philippe GUERINEAU, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et exécutoire le :10/04/2024

Excusé(s) (11): Mme Frédérique GERBAUD, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN. M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

#### 33 : Attribution d'une subvention à Brain Berry - 2ème édition du TEDxChâteauroux

Brain Berry est une association qui a pour objet de contribuer à la diffusion de savoir dans les domaines de la technologie, de l'Entertainment et du design auprès d'un public varié : entrepreneurs, étudiants, grand public. Cela passe par l'organisation de temps forts dédiés à la prospective et à l'innovation, ainsi que des actions de sensibilisation à la prise de parole en public. L'association sera le support organisationnel d'événements sous licence TED.

Son organisation se répartit entre Châteauroux et la Brenne afin de créer un trait d'union entre un territoire urbain et un autre plus rural.

En 2023 l'événement a rassemblé une centaine de personnes (jauge limitée) sur les thématiques comme l'enseignement des arts, le futur et l'intelligence artificielle ou encore le sport comme instinct de survie.

L'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du TEDxChâteauroux se déroulera à la Cité du Numérique le vendredi 7 juin 2024 et 250 participants sont attendus. La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole souhaite contribuer une deuxième fois à la réussite de cet événement qui renforcera la notoriété de notre territoire en attribuant une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'association Brain Berry.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer à l'association Brain Berry une subvention de 2 500 € pour l'année 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)).

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

M. Gil AVÉROUS

M. Marc DESCOURAUX



# ACCORD DE PARTENARIAT « Privilège »

Entre:

#### **BRAIN BERRY**

Association Loi 1901 située : Cité du numérique — 1, allée de l'Ordre National du Mérite — 36000 CHATEAUROUX,

Représentée par M. Christophe BIGOT, agissant en qualité de Président de l'association, Ci-après dénommée "BRAIN BERRY" D'une part,

Et

#### CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Domiciliée : Hôtel de Ville — CS 80509, 36012 Châteauroux Cedex,
Représentée par son Président, Monsieur Gil AVÉROUS, autorisé par le Conseil communautaire en date du 9 avril
2024 à signer la présente convention,
Ci-après dénommée "le Partenaire"
D'autre part,

Ci-après désignées collectivement "les parties"

#### Préambule

BRAIN BERRY est une association créée le 19 juillet 2022 sous le récépissé W362007935. Son objet est de contribuer à la diffusion de savoirs dans les domaines de la technologie, de l'Entertainment et du design. Cela passe par l'organisation de temps forts dédiés à la prospective et à l'innovation, ainsi que des actions de sensibilisation à la prise de parole en public. L'association sera le support organisationnel d'évènements sous licence TED. Son organisation se répartit entre Châteauroux et la Brenne afin de créer un trait d'union entre un territoire urbain et un autre plus rural, mais sa zone d'intervention peut être plus large (Berry).

## **TED<sup>X</sup> Châteauroux**

Parmi ces temps forts, l'association BRAIN BERRY sera notamment le support organisationnel d'évènements du programme TEDx, planifié et coordonné indépendamment, sous une licence gratuite accordée par TED. Ce programme permet de rendre accessible aux spectateurs, des vidéos et des conférenciers, dont l'objectif est de créer une réflexion profonde. Conformément aux directives de TED, tous les fonds de sponsoring ou dons en nature collectés ou donnés sous forme de sponsoring doivent être totalement réinvestis dans l'organisation de l'évènement TED.

L'agglomération Châteauroux Métropole est désireuse de s'impliquer dans des actions associatives. L'initiative précitée s'inscrit pleinement dans la démarche d'innovation portée par Châteauroux Métropole. BRAIN BERRY a proposé au Partenaire de soutenir l'évènement précité.

Le Partenaire accepte de soutenir l'opération en contrepartie de la promotion et de la valorisation de son image qu'il pourra retirer de l'association avec l'événement.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1 — Objet du partenariat

Le présent accord a pour objet de définir les conditions d'un partenariat actif entre BRAIN BERRY et le Partenaire.

#### Article 2 — Engagements de BRAIN BERRY

Conformément au pack "PRIVILEGE" choisit par le partenaire, BRAIN BERRY, à l'occasion du **TEDxChâteauroux** du vendredi 7 juin 2024, fournira :

- La présence du logo comme membre "PRIVILÈGE" sur la bâche « partenaires »
- L'insertion du logo du partenaire avec un bref descriptif de l'entreprise sur le programme distribué lors de l'évènement
- La possibilité de distribuer des goodies éco-responsables (uniquement) lors de l'évènement
- L'insertion du logo comme membre « PRIVILÈGE » sur le site Internet de l'évènement
- L'insertion de votre logo sur 5 vidéos des Talks **TEDxChâteauroux** 2024 mises en ligne sur la chaîne YouTube TEDx aux 40 M d'abonnés (Chiffre susceptible d'évoluer en fonction du nombre final de speakers faisant l'objet d'une mise en ligne sur la chaine You Tube. Le choix des vidéos sera effectué par BRAIN BERRY en sa qualité d'organisateur)
- La mise en avant sur les réseaux sociaux
- L'accueil exclusif et accès aux coulisses
- L'invitation à un cocktail de fin de soirée
- 5 places offertes

Aucune clause d'exclusivité n'est envisagée par l'association dans la convention avec le partenaire.

BRAIN BERRY informera le Partenaire de tout élément qui aurait une incidence sur l'exécution du présent contrat, sur l'organisation et le déroulement de l'évènement.



#### Article 3 — Engagements du partenaire

#### 3.1 - Modalités financières

L'agglomération Châteauroux Métropole s'engage à soutenir l'association BRAIN BERRY dans l'organisation de la 2ème édition du **TEDxChâteauroux 2024**, via le pack Privilège, en lui versant la somme de 2 500 € à la signature de la présente convention.

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	19506	40000	28134064627	06
IBAN ETRANGER	FR76 1950	0 6400 0028	1340 6462 706	BIC AGRIFRPP895
Domiciliation			om et adresse du titulair	re
	42500)		SSOC. BRAIN BERRY	LACERYCA
Tél: 021802107	0	CITE DU NUMERIQUE VII 1 ALLEE DE L ORDRE NAI		
		3	6000 CHATEAUROUX	

Le versement devra être effectué sur le compte bancaire dont les informations sont :

#### 3.2 - Transmission des informations à BRAIN BERRY

Le partenaire transmettra dès que possible et au plus tard le 2 mai 2024, à BRAIN BERRY :

- ✓ Un logo en haute définition au format PNG ou vectoriel
- ✓ Une description en 100 mots (maximum).

#### Article 4 — Confidentialité

De convention expresse, les Parties s'engagent à tenir pour strictement confidentielles les informations dont ils auront pu disposer dans le cadre de la présente convention et ne les divulguer à quiconque, ni en cours d'exécution de la présente convention, ni après son échéance ou sa résiliation sous peine de dommages et intérêts pour le préjudice subi.

#### Article 5 — Points de règlement imposés par BRAIN BERRY

BRAIN BERRY conserve la discrétion entière dans le choix du thème principal, des conférenciers, des sujets, de la structure, des participants et des initiatives de communication en relation avec l'événement, ainsi que de tout autre aspect susceptible d'influencer l'expérience des participants et la qualité de l'évènement.

Les sponsors ne peuvent pas prendre la parole ou être présentés sur la scène. Les logos de sponsors ne peuvent pas être affichés sur la scène TEDxChâteauroux.

### TED<sup>x</sup> Châteauroux

Ce document est validé par un accord de bonne foi conclu entre les parties pour faire de **TEDxChâteauroux** et du partenariat un succès. Tous les partenariats **TEDxChâteauroux** reposent sur un élément de confiance et de comportement raisonnable de la part de toutes les parties.

#### Article 6 — Durée et prise d'effet

Le présent accord prend effet à la date de signature, et prend fin après l'édition du dernier des supports précités dans l'article 2.

#### Article 7 — Responsabilités

La responsabilité de chacune des Parties à la présente convention est limitée aux engagements pris par chacune d'elle dans le présent accord.

#### Article 8 — Résiliation

La présente convention pourra être résiliée sans préavis par l'une des parties en cas de non-respect par l'autre, d'une des clauses du présent accord.

#### Article 9 — Contestation

Fait à Châteauroux, le

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable, au conciliateur de justice de Châteauroux Métropole.

Pour Châteauroux Métropole
Le Président,
Pour Brain Berry
Le Président,

M. Gil Avérous Christophe BIGOT

## TED<sup>X</sup> Châteauroux



